
Vue d'ensemble



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites internet <http://www.insee.fr> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Couples et familles : entre permanences et ruptures

Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Aude Lapinte, Isabelle Robert-Bobée*

En France, vivre en couple marié reste la situation conjugale la plus répandue et les familles « traditionnelles » de parents mariés représentent encore plus d'une famille avec enfants mineurs sur deux. Toutefois, les unions deviennent plus fragiles et vivre en couple est moins fréquent que par le passé. De plus, les formes de conjugalité se diversifient : l'union libre se développe, le Pacs créé en 1999 offre une nouvelle forme de contractualisation des unions. Les familles recomposées sont un peu plus fréquentes en 2011 qu'en 1999. La part des familles monoparentales a nettement plus augmenté, si bien qu'un plus grand nombre d'enfants vit dans ce type de familles. La monoparentalité, toujours essentiellement maternelle, s'est répandue surtout parmi les mères les moins diplômées.

Les parents de famille monoparentale, du fait notamment de leur plus faible niveau de diplôme, connaissent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. De ce fait, les conditions de vie de ces familles sont moins favorables : niveaux de vie plus faibles, logements plus petits et de moins bonne qualité par exemple.

Les parcours des hommes et leur situation familiale restent très différents de ceux des femmes, avec une plus faible monoparentalité et une remise en couple plus rapide après une rupture.

En 2011, en France métropolitaine, parmi les 47,8 millions de personnes majeures, 66,4 % sont en couple, 18,4 % ont été en couple par le passé mais ne le sont plus, et 15,2 % ne l'ont jamais été.

Vivre en couple marié reste la situation conjugale la plus répandue, même si elle devient moins fréquente

En 2011, 31,8 millions de personnes sont donc en couple : 23,2 millions sont mariées (73 %), 1,4 million sont pacsées (4 %) et 7,2 millions (23 %) sont en union libre (*figure 1*). La plupart des personnes en couple partagent le même logement que leur conjoint (30,4 millions de personnes, soit 96 %).

205 000 personnes sont en couple avec un conjoint du même sexe qu'elles, soit 0,6 % des personnes en couple. Elles sont moins souvent en couple cohabitant que les personnes ayant un conjoint de sexe différent (84 % contre 96 %), et plus souvent en union libre (56 % contre 23 %).

Entre 1990 et 2011, en France métropolitaine, la part des ménages comprenant au moins un couple est passée de 64 % à 54 %. La vie de couple devient moins fréquente, mais pas à tous les âges (*figure 2*), et pas pour les mêmes raisons aux différents âges.

L'âge à la formation de la première union ayant augmenté, vivre en couple avant 25 ans est moins fréquent en 2011 qu'en 1990 : en 2011, par exemple, 52 % des femmes de 25 ans vivent en couple, contre 63 % en 1990. Entre 25 et 65 ans, vivre en couple est également moins fréquent qu'en 1990, les séparations étant plus fréquentes. À 45 ans, ces proportions sont de 69 % en 2011 et 80 % en 1990.

* Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Aude Lapinte, Isabelle Robert-Bobée, Insee.

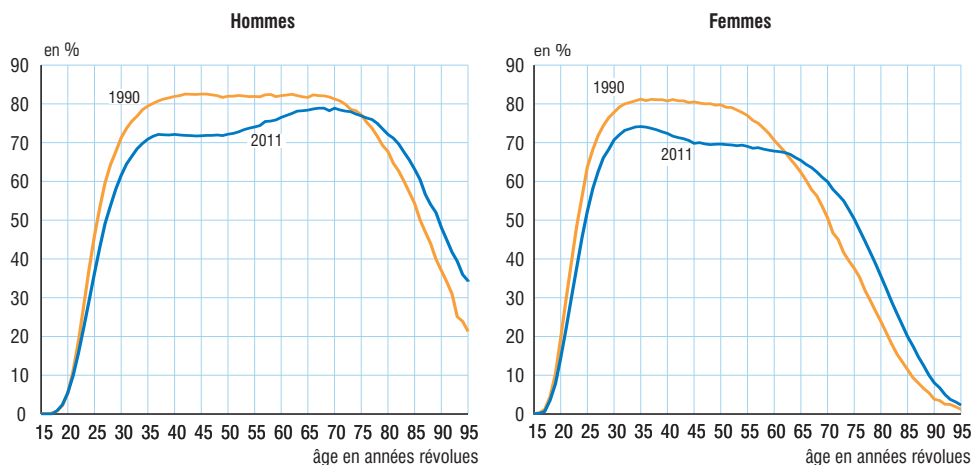
1. Personnes en couple selon la situation conjugale

	2011		1990	
	en milliers	en %	en milliers	en %
En couple	31 754	100
Marié	23 202	73
Pacsé	1 383	4
Union libre	7 169	23
En couple cohabitant (96 %)	30 438	100	27 578	100
Marié	23 001	76	24 138	87
Pacsé	1 359	4	-	-
Union libre	6 078	20	3 440	13
En couple non cohabitant (4 %)	1 316	100
Marié	201	15
Pacsé	24	2
Union libre	1 091	83

Champ : France métropolitaine, personnes majeures en couple vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011 ; recensement de la population 1990, exploitation complémentaire.

2. Proportion d'hommes et de femmes en couple, selon leur âge



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 1990, 71 % des hommes de trente ans étaient en couple ; en 2011, 62 % des hommes de trente ans étaient en couple.

Source : Insee, recensements de la population de 1990 (sondage au quart) et de 2011 (exploitation complémentaire).

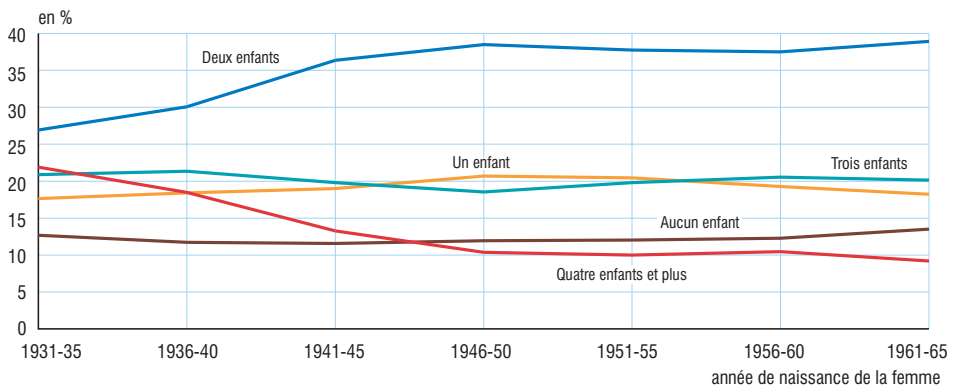
En revanche, après 65 ans, la vie en couple est devenue plus fréquente, la baisse de la mortalité entraînant la baisse des veuvages. Par exemple, à 80 ans, 35 % des femmes vivent en couple en 2011 contre 24 % en 1990.

La part des couples mariés diminue. En 1975, 96 % des personnes en couple cohabitant étaient mariées ; en 1990, c'était le cas de 87 % d'entre elles et en 2011, de 76 %. Les jeunes générations se marient moins que les plus anciennes. Parmi les premières unions cohabitantes formées entre 24 et 34 ans durant la période allant de 1998 à 2002, la moitié (51 %) ont donné lieu à un mariage dans les dix premières années de l'union, alors que c'était le cas des deux tiers (67 %) des cohabitations commencées entre 1983 et 1987 pour les personnes du même âge. Le pacte civil de solidarité (Pacs), instauré fin 1999, a conduit à l'augmentation des contractualisations d'unions, sans que celles-ci atteignent toutefois le niveau passé des mariages (58 % des unions formées entre 1998 et 2002 ont donné lieu à un Pacs ou un mariage dans les dix premières années de l'union).

Le type de famille le plus répandu : deux parents mariés et leurs deux enfants

Avoir au moins un enfant au cours de sa vie reste une situation largement majoritaire : seuls 14 % des femmes et 21 % des hommes nés entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant [Masson, 2013]. Cette proportion est en légère hausse par rapport aux générations précédentes, essentiellement chez les hommes. La situation la plus fréquente est désormais d'avoir deux enfants au cours de sa vie : 39 % des femmes nées entre 1961 et 1965 ont eu deux enfants, contre 27 % pour les générations 1931-1935 (figure 3). En avoir trois reste aussi fréquent aujourd'hui que par le passé (autour de 20 % des femmes nées entre 1961 et 1965 et autant pour les femmes nées trente ans plus tôt), mais avoir une descendance plus nombreuse est nettement plus rare (9 % contre 22 % pour les femmes nées entre 1931 et 1935).

3. Répartition des femmes selon le nombre d'enfants qu'elles ont eus au cours de leur vie en 2011



Champ : France métropolitaine, femmes vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

En 2011 en France métropolitaine, 7,8 millions de familles comptent 13,7 millions d'enfants mineurs au domicile (encadré 1). Parmi elles, huit familles sur dix sont des couples avec enfant(s) et deux sur dix des familles monoparentales (pour les DOM, voir encadré 2). Plus d'une famille avec au moins un enfant mineur sur deux se compose d'un couple marié et son ou ses enfant(s) (soit 3 985 000 familles).

Les familles « traditionnelles », composées d'un couple d'adultes cohabitants, mariés ou non, et d'enfants nés de leur union (ou adoptés ensemble) et partageant le même logement, sont largement majoritaires : 70 % des familles avec au moins un enfant mineur (figure 4). Les familles recomposées, constituées d'un couple d'adultes cohabitants (mariés ou non) et d'au

4. Répartition des familles selon leur type

	2011		1999		Nombre moyen d'enfants
	en milliers	en %	en milliers	en %	
Familles « traditionnelles »	5 474	70,4	5 526	75,0	1,8
Familles recomposées	723	9,3	641	8,7	2,0
Familles monoparentales	1 577	20,3	1 202	16,3	1,6
Ensemble des familles	7 774	100,0	7 369	100,0	1,8

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, on dénombre 7,774 millions de familles avec au moins un enfant mineur. Ces familles comprennent en moyenne 1,8 enfant (quel que soit leur âge, y compris au-delà de 18 ans).

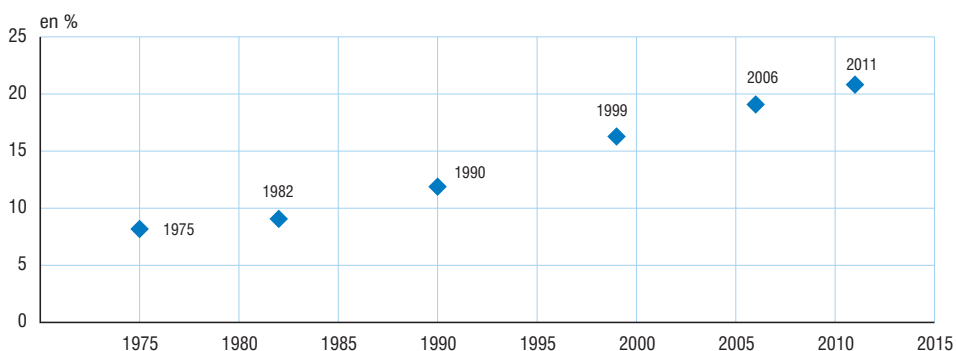
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999 (calculs Insee) et enquête Famille et logements 2011.

moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints, représentent 9 % des familles avec au moins un enfant mineur. Enfin, les familles monoparentales, composées d'un parent qui ne vit pas en couple et de ses enfants, représentent 20 % des familles.

La taille de la fratrie varie selon la configuration familiale : les familles recomposées sont celles qui vivent avec le plus d'enfants (37 % en hébergent trois ou plus, contre 21 % pour l'ensemble des familles avec enfants) et les familles monoparentales, celles qui vivent avec le moins d'enfants (49 % en hébergent un seul, contre 36 % pour l'ensemble des familles avec enfants).

Depuis 1999, la part des familles « traditionnelles », même si elles restent toujours majoritaires, a reculé (75 % des familles avec enfant(s) mineur(s) étaient des familles « traditionnelles » en 1999 et 70 % en 2011) au profit essentiellement des familles monoparentales (16 % des familles en 1999, 20 % en 2011), la part des familles recomposées ayant peu augmenté (de + 0,6 point, passant de 8,7 % en 1999 à 9,3 % en 2011). Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) mineur(s) est passé de 1,2 million en 1999 à 1,6 million en 2011. Cette hausse prolonge la tendance observée depuis le début des années 1980, qui marquait une accélération par rapport à la période antérieure (figure 5). Les familles monoparentales étaient essentiellement la conséquence du décès du conjoint par le passé : 55 % des monoparents étaient veufs en 1962 [Algava, 2003], 6 % en 2011 (figure 6). Aujourd'hui, leur situation est essentiellement liée aux séparations (75 % des cas en 2011) (figure 7). Cette évolution provient à la fois de la baisse de la mortalité précoce des adultes, de l'augmentation des divorces et des séparations des parents non mariés.

5. Évolution de la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) mineur(s)



Champ : France métropolitaine, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, recensement de la population 1975 et RP1982 sondage au 1/20 ; RP1990 sondage au 1/4 ; RP1999, RP2006 et RP2011, exploitations complémentaires.

6. Origine et ancienneté de la monoparentalité des parents en 2011

	Répartition en %	Ancienneté moyenne en années
Ensemble des familles monoparentales	100	5,5
Monoparentalité, conséquence d'une naissance hors d'un couple	15	9,5
Parent n'ayant jamais été en couple	13	9,9
Parents ayant déjà été en couple avant la naissance du premier enfant	2	7,0
Monoparentalité, conséquence d'une séparation	79	4,7
Séparation l'année de la naissance du plus jeune enfant	11	7,1
Séparation au plus tôt l'année suivant la naissance du plus jeune enfant	68	4,3
Monoparentalité, conséquence d'un décès	6	5,5

Champ : France métropolitaine, mères de famille monoparentale avec au moins un enfant mineur et sans conjoint hors du logement.

Lecture : pour 15 % des familles monoparentales avec au moins un enfant mineur en 2011, la monoparentalité est la conséquence d'une naissance hors d'un couple ; dans ce cas, elle dure en moyenne depuis 9,5 ans.

Source : Insee, enquête Famille et logements, 2011.

7. Part des femmes vivant en couple selon le diplôme et l'âge en 2011

en %

	Sans diplôme	Dernier diplôme obtenu			
		CEP à BEP	Baccalauréat	Supérieur court ¹	Supérieur long ¹
De 30 à 44 ans	67	72	73	76	74
De 45 à 59 ans	68	72	69	69	66

1. Supérieur court (respectivement long) : diplôme universitaire du 1^{er} cycle (resp. 2^e ou 3^e cycle) ou équivalent.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 67 % des femmes de 30 à 44 ans sans aucun diplôme sont en couple en 2011.

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitations complémentaires.

À partir de l'enquête Insee-Ined sur les relations familiales et intergénérationnelles (Erfi) de 2005, on estime qu'une femme sur trois sera au moins une fois dans sa vie à la tête d'une famille monoparentale (et plus d'un homme sur dix), si la distribution des âges d'entrée en famille monoparentale restait constante au cours du temps [Costemalle, à paraître]. Dès lors, resituer la place de la monoparentalité dans le parcours des individus est déterminant. En 2011, les parents d'une famille monoparentale avec au moins un enfant mineur sont dans cette configuration familiale depuis 5,5 ans en moyenne. Cette ancienneté varie selon l'événement à l'origine de la monoparentalité : elle va de 4,3 ans pour les parents séparés de leur conjoint plus d'un an après la naissance de leur plus jeune enfant, à 9,9 ans pour ceux qui ont eu un enfant sans jamais avoir été en couple.

L'ancienneté de la monoparentalité, c'est-à-dire le temps écoulé entre l'entrée dans cette situation et le moment où on l'observe, est proche de la durée totale moyenne passée dans cette situation (c'est-à-dire le temps entre la date d'entrée et la date de sortie de la situation), qui est d'environ six ans [Buisson *et al.*, 2015 ; Costemalle, à paraître].

Être parent de famille monoparentale est ainsi une situation transitoire, plus ou moins longue. Environ 230 000 monoparents ont cessé de l'être au cours de l'année 2010 parce qu'ils vivent de nouveau en couple (la moitié), parce que les enfants mineurs ont quitté le logement (un sur dix) ou parce que les enfants sont devenus majeurs (quatre sur dix) [Acs *et al.*, 2015]. À l'inverse, 265 000 familles monoparentales se sont créées en 2010. Il y a donc finalement 35 000 familles monoparentales de plus début 2011 que début 2010, soit une hausse de 2 %, avec un fort taux de renouvellement d'une année à l'autre : 16 % des monoparents en 2011 le sont devenus en 2010.

Des comportements nouveaux se développent d'abord parmi les femmes les plus diplômées avant de se généraliser chez les autres femmes

Les schémas classiques de la vie à deux contractualisée et de la famille « traditionnelle », même s'ils sont toujours dominants, sont affaiblis parce qu'ils concernent moins de personnes ou parce qu'ils sont vécus plus tard. La plupart des changements ont été amorcés par les femmes les plus diplômées : vie seule plus fréquente, non-contractualisation, fécondité plus tardive et plus basse.

Pendant longtemps, les femmes les plus diplômées étaient celles qui vivaient le moins souvent en couple [Daguet, 2014]. En 1990, les femmes avaient d'autant moins souvent un conjoint qu'elles étaient plus diplômées, quelle que soit la génération. En 2011, ce constat reste vrai uniquement pour les femmes de plus de 45 ans (nées avant 1965). En revanche, parmi celles qui ont entre 30 et 44 ans (nées entre 1967 et 1981), ce sont au contraire les diplômées du supérieur court ou long (deuxième ou troisième cycle universitaire) qui sont le plus souvent en couple (76 % ou 74 %), un peu plus souvent donc que les femmes ayant au maximum un BEP (72 %) et celles sans diplôme (67 %) [Prioux *et al.*, 2010 ; Toulemon, 2012].

Le Pacs semble avoir été adopté d’abord par les plus diplômés. Ainsi les personnes en couple en 2011 et pacsées sont plus diplômées que les personnes mariées [Bailly et Rault, 2013] : 32 % ont un diplôme du deuxième cycle universitaire ou un diplôme plus élevé, contre 22 % des mariées ; et 24 % ont un diplôme inférieur au bac contre 38 % des mariées. Ces différences se sont réduites depuis les débuts du Pacs : parmi les personnes toujours pacsées en 2011, 42 % de celles dont le Pacs a été conclu entre 1999 et 2004 étaient diplômées du deuxième cycle universitaire, contre 38 % de celles qui se sont pacsées entre 2005 et 2006.

Par ailleurs, le recul de l’âge des mères à l’arrivée du premier enfant est d’abord intervenu chez les femmes les plus diplômées, avant de se généraliser à l’ensemble des femmes avec le recul général de l’âge de sortie du système scolaire [Davie, 2012]. Plus généralement, les âges auxquels les événements qui marquent l’entrée dans l’âge adulte des femmes les moins diplômées se sont partiellement rapprochés de ceux des femmes les plus diplômées [Prioux *et al.*, 2010]. Pour autant, leur première relation de couple, leur départ du foyer parental, leur première cohabitation et leur premier enfant restent plus précoces [Robert-Bobée et Mazuy, 2005 ; Davie et Mazuy, 2010].

Enfin, en 2011, la fécondité des femmes ayant obtenu un diplôme au moins égal au baccalauréat est moins élevée que celle des femmes ayant un diplôme inférieur ou aucun diplôme. L’écart entre ces deux groupes de femmes s’est néanmoins réduit au cours des générations. Ainsi, pour les femmes nées entre 1931 et 1935, les femmes ayant le baccalauréat ou un diplôme plus élevé ont eu en moyenne 2,0 enfants au cours de leur vie, soit un enfant de moins que les femmes sans diplôme. Pour les femmes nées trente ans plus tard, l’écart se réduit à 0,6 enfant (1,8 enfant pour les femmes diplômées contre 2,4 pour les non-diplômées) [Masson, 2013].

La monoparentalité s’est répandue surtout parmi les moins diplômées

Les mères vivent plus fréquemment en famille monoparentale en 2011 qu’en 1999. En 2011, en France métropolitaine, 18 % des mères vivant avec des enfants mineurs sont en famille monoparentale contre 14 % en 1999 (*figure 8*). Cette hausse de la monoparentalité concerne davantage les mères les moins diplômées : 25 % des mères sans diplôme vivent en famille monoparentale en 2011 contre 18 % en 1999, alors que cette part est passée de 11 % à 12 % pour les mères diplômées du deuxième cycle universitaire ou équivalent. En 2011, les mères les plus diplômées sont ainsi deux fois moins souvent en famille monoparentale que celles sans diplôme.

8. Part des mères en famille monoparentale

en %

	Sans diplôme	Dernier diplôme obtenu				Ensemble
		CEP à BEP	Baccalauréat	Supérieur court ¹	Supérieur long ¹	
1999	18	15	13	12	11	14
2011	25	22	17	15	12	18

1. Supérieur court (respectivement long) : diplôme universitaire du 1^{er} cycle (resp. 2^e ou 3^e cycle) ou équivalent.

Champ : France métropolitaine, mères de famille avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, 25 % des mères sans diplôme vivant avec des enfants mineurs sont en famille monoparentale.

Source : recensements de la population 1999 et 2011, exploitations complémentaires.

Ce constat s’explique tout d’abord par le fait que parmi les plus jeunes générations, lorsque les femmes moins diplômées rompent une union, elles ont plus souvent des enfants mineurs que les plus diplômées, car elles ont leurs enfants plus tôt. Elles sont

donc plus susceptibles, chaque année, d'entrer en monoparentalité : en 2010, d'après l'enquête Famille et logements, 1,1 % des femmes entre 18 et 55 ans qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur sont devenues mères de famille monoparentale, soit 1,5 fois moins que celles qui n'ont pas le baccalauréat (1,7 %).

Par ailleurs, les femmes moins diplômées restent plus longtemps en famille monoparentale que les autres. Les femmes n'ayant aucun diplôme et, dans une moindre mesure, celles ayant au maximum un brevet d'études professionnelles (BEP), vivent depuis plus longtemps en famille monoparentale que les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En particulier, elles sont plus souvent dans cette configuration depuis dix ans ou plus : respectivement 24 % des non-diplômées et 15 % des bachelières ou diplômées du supérieur [Buisson *et al.*, 2015]. Cela s'explique notamment par leur mode d'entrée en monoparentalité : les femmes pas ou peu diplômées deviennent plus souvent mères de famille monoparentale sans jamais avoir été en couple que les autres mères.

Les femmes en famille recomposée, qui ont souvent connu auparavant une période de monoparentalité, ont un niveau de diplôme intermédiaire entre celui des femmes en famille monoparentale et en famille « traditionnelle ». En 2011, 17 % des mères (ou belles-mères) de famille recomposée n'ont aucun diplôme, contre 13 % des mères de famille « traditionnelle » et 20 % des mères de famille monoparentale. Parmi les mères diplômées, celles de famille monoparentale et de famille recomposée ont à peu près les mêmes niveaux de diplôme (respectivement 16 % et 14 % sont diplômées du supérieur long en 2011). Les mères diplômées de famille « traditionnelle » ont, en moyenne, les diplômes les plus élevés (23 % sont diplômées du supérieur long).

Les parcours des hommes et leur situation familiale restent très différents de ceux des femmes

Pour toutes les générations, les hommes vivent plus tard que les femmes la plupart des étapes de la formation de leur famille. Par exemple, pour la génération 1978-1988, l'âge médian de la formation du premier couple est de 20,2 ans pour les hommes, contre 18,4 ans pour les femmes, celui du départ du foyer parental de 20,9 ans pour les hommes, contre 19,6 ans pour les femmes, celui de la première cohabitation en couple de 24,9 ans pour les hommes, contre 22,5 ans pour les femmes. Pour les générations nées entre 1968 et 1977¹, l'âge médian à la naissance du premier enfant est de 28,2 ans pour les femmes et de 31,5 ans pour les hommes.

Les hommes étaient auparavant d'autant plus souvent en couple qu'ils étaient plus diplômés et inversement pour les femmes. Si ce constat n'est plus vrai pour les femmes en 2011, il reste vrai pour les hommes (*figure 9*). Pour les hommes âgés de 30 à 44 ans en 2011, 74 % des

9. Part des hommes vivant en couple selon le diplôme et l'âge en 2011

en %

	Sans diplôme	Dernier diplôme obtenu			
		CEP à BEP	Baccalauréat	Supérieur court ¹	Supérieur long ¹
De 30 à 44 ans	66	71	71	74	74
De 45 à 59 ans	70	75	75	76	77

1. Supérieur court (respectivement long) : diplôme universitaire du 1^{er} cycle (resp. 2^e ou 3^e cycle) ou équivalent.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 66 % des hommes de 30 à 44 ans sans diplôme sont en couple en 2011.

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitations complémentaires.

1. En 2013, il est encore trop tôt pour savoir à quel âge la moitié des générations nées entre 1978 et 1987 auront eu leur premier enfant.

titulaires d'un diplôme du supérieur vivent en couple, contre 71 % des moins diplômés (CEP à BEP) et 66 % des non-diplômés ; entre 45 et 59 ans, ces chiffres sont un peu plus élevés, mais les écarts entre niveaux de diplôme sont de la même ampleur.

La monoparentalité concerne beaucoup moins les hommes que les femmes. En effet, seules 15 % des familles monoparentales ont un homme à leur tête. Cette part a légèrement augmenté ; elle s'élevait à 13 % en 1999. Si les pères de famille monoparentale étaient de même niveau de diplôme que ceux des familles recomposées en 1999 (11 % d'entre eux étaient diplômés de l'enseignement supérieur long), la proportion de pères diplômés de l'enseignement supérieur long est désormais plus forte parmi les pères de famille monoparentale que ceux de famille recomposée (respectivement 19 % et 15 %). Le développement de la résidence alternée des enfants après séparation des conjoints² pourrait expliquer en partie la hausse de la monoparentalité masculine ainsi que l'augmentation du niveau de diplôme des pères concernés. En effet, ce mode de garde est plus fréquent lorsque les conjoints ont de hauts revenus [Guillonnet et Moreau, 2013] et sont donc probablement plus diplômés.

Après une rupture, les hommes reforment un couple plus rapidement que les femmes : cinq ans après une séparation ayant eu lieu entre 25 et 50 ans, 57 % des hommes ont reformé une union contre 46 % des femmes ; quinze ans après une séparation, cela concerne 75 % des hommes contre 64 % des femmes³. Et, contrairement aux femmes, « toutes choses égales par ailleurs », notamment à âge de rupture égal, les hommes ayant au moins un baccalauréat se remettent plus vite en couple que les autres.

Conséquence de ces remises en couple plus rapides et d'une garde moins fréquente des enfants nés de l'union rompue, les hommes vivent beaucoup plus souvent avec des beaux-enfants que les femmes. Ainsi, sur 773 000 beaux-parents, les trois quarts sont des beaux-pères. Six beaux-pères sur dix vivent avec des beaux-enfants et avec au moins un de leurs enfants : il s'agit alors généralement d'enfant(s) qu'ils ont eu(s) avec leur nouvelle conjointe. Sept belles-mères sur dix vivent avec des beaux-enfants et au moins un de leurs enfants et, dans un cas sur deux, il s'agit alors d'enfant(s) issu(s) d'union(s) précédente(s).

Familles monoparentales : des difficultés d'insertion sur le marché du travail

La monoparentalité concerne davantage des femmes peu ou pas diplômées⁴. À nombre d'enfants équivalent, leur taux d'emploi est plus faible, surtout s'il y a de jeunes enfants. Quand elles ont un enfant unique âgé de moins de 3 ans, les mères sans conjoint sont moins souvent en emploi que les mères en couple (la moitié contre les trois quarts). Lorsque l'enfant a plus de 3 ans, l'écart est plus faible (cinq points de moins).

Ce moindre emploi traduit des difficultés d'insertion et non pas une moindre présence sur le marché du travail. En effet, en 2014, le taux d'activité des mères de famille monoparentale est quasiment le même que celui des femmes en couple (80 % contre 81 %). Néanmoins, leur taux de chômage est nettement supérieur (15 % contre 7 %) et il est d'autant plus élevé qu'elles ont beaucoup d'enfants et que ceux-ci sont jeunes (*figure 10*).

Travailler en étant seule à la maison nécessite une organisation pour la garde des enfants, qui diffère de celle adoptée pour des enfants vivant avec un couple. Le recours à l'entourage (famille, amis, voisins...), en particulier pour le temps périscolaire des jeunes enfants, est plus

2. Dans ce cas (égalité de temps passé chez la mère et chez le père), le mode de collecte des enquêtes prévoit que les enfants sont comptés dans le logement où ils sont présents le premier jour de la collecte. Dans les autres cas, l'enfant est recensé dans le logement où il passe le plus de temps.

3. Voir le dossier « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux » dans ce même ouvrage.

4. Ces difficultés concernent également les hommes en famille monoparentale, mais dans une moindre mesure. D'après Acs et al. (2015), « les pères seuls sont dans des positions plus difficiles sur le marché du travail que les pères en couple », mais ils « sont dans de meilleures situations que leurs homologues féminins ».

10. Activité des mères selon le type de famille, le nombre d'enfants et la présence d'un enfant de moins de 3 ans en 2014

en %

	Mère de famille monoparentale			Mère en couple								
				Ensemble			Mère de famille « traditionnelle »			Mère de famille recomposée		
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité
Ensemble	68	15	80	75	7	81	75	7	81	73	9	81
Sans enfant de moins de 3 ans												
1 enfant	75	13	86	80	6	86	80	6	86	79	9	87
2 enfants ¹	68	16	81	84	6	89	84	6	89	81	8	88
3 enfants ou plus	-	-	-	69	11	77	68	11	76	74	10	82
Avec enfant de moins de 3 ans												
1 enfant	50	25	67	75	9	82	75	9	82	n.s.	n.s.	n.s.
2 enfants ¹	29	33	43	63	9	70	64	9	70	61	12	69
3 enfants ou plus	-	-	-	41	10	46	40	9	43	47	13	54

1. Pour les familles monoparentales, les chiffres correspondent à « 2 enfants ou plus ».

Champ : France métropolitaine, mères ou belles-mères vivant avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2014, 80 % des mères de famille monoparentale sont actives et 68 % occupent un emploi. Parmi celles qui sont actives, 15 % sont au chômage.

Source : Insee, enquête Emploi 2014.

fréquent pour les parents de famille monoparentale que pour les couples qui font davantage appel à des intervenants extérieurs rémunérés. Par ailleurs, les enfants de moins de 3 ans vivant en famille monoparentale sont plus souvent gardés principalement la semaine entre 8 heures et 19 heures par leur parent. De plus, ils fréquentent plus que les enfants des autres familles l'école ou les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), qui proposent une tarification progressive avec le revenu et ils sont moins souvent confiés à des assistant(e)s maternel(le)s, mode de garde plus onéreux. Quand elles ont un emploi, à nombre d'enfants égal, les mères de famille monoparentale travaillent plus souvent à temps complet que les mères de famille « traditionnelle » ou recomposée. Même avec deux enfants ou plus, dont un au moins a moins de 3 ans, seules 43 % travaillent à temps partiel, contre un peu plus de la moitié des mères de famille « traditionnelle » dans la même situation familiale.

Les mères ou belles-mères de famille recomposée ont également une situation intermédiaire sur le marché du travail. Leur taux d'emploi est un peu inférieur à celui des mères de famille « traditionnelle » (73 % contre 75 %). Comme pour elles, il diminue avec le nombre d'enfants mineurs vivant au domicile, et d'autant plus si l'un des enfants a moins de 3 ans. Mais elles sont aussi souvent actives (81 %), leur moindre taux d'emploi venant d'un taux de chômage plus élevé (9 % contre 7 %). La situation des mères ou belles-mères de trois enfants ou plus est spécifique : elles sont beaucoup plus souvent actives et, compte tenu d'un taux de chômage voisin, elles occupent plus souvent un emploi que les mères de trois enfants ou plus en famille « traditionnelle » (47 % contre 40 % s'il y a un enfant de moins de 3 ans, et 74 % contre 68 % si tous les enfants ont plus de 3 ans).

Un niveau de vie plus faible pour les familles monoparentales et recomposées

Du fait qu'ils sont moins souvent en emploi, les adultes en famille monoparentale⁵ ont des revenus d'activité plus faibles.

En outre, il n'y a pas de deuxième apporteur de ressources dans le ménage, alors que c'est le cas le plus fréquent au sein des couples. En effet, en 2011, 73 % des couples formés par deux conjoints âgés de 30 à 54 ans sont composés d'un homme et d'une femme tous les deux en emploi, schéma devenu majoritaire parmi les couples avec enfant(s) dès 1980 [Ravel, 2007].

5. Les analyses des revenus et niveaux de vie selon le type de famille n'incluent pas les ménages composés de plusieurs familles, ni les ménages dans lesquels cohabitent une famille avec d'autres personnes.

Le niveau de vie moyen des familles monoparentales (1 240 euros par mois en moyenne) est inférieur à celui des couples avec enfant(s) (1 880 euros en moyenne par mois). Vivre en couple permet d'accéder à un niveau de vie supérieur, notamment parce que les conjoints partagent alors les charges d'hébergement et d'équipement du logement⁶. Ainsi, quel que soit le nombre d'enfants, le taux de pauvreté des familles monoparentales est très supérieur à celui des couples avec enfants : 40 % contre 14 % en 2011 (*figure 11*).

11. Niveau de vie et taux de pauvreté selon le type de ménage en 2011

	Taux de pauvreté en %					Niveau de vie mensuel moyen en euros
	Ensemble	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants ou plus	Ensemble
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	17,5	13,9	13,1	21,3	41,2	1 800
Couples avec au moins un enfant mineur	14,0	9,9	10,1	17,8	35,2	1 880
Familles « traditionnelles »	13,5	10,0	9,7	18,0	35,0	1 910
Familles recomposées	17,6	9,2	13,0	16,3	37,0	1 660
Familles monoparentales	39,6	29,5	35,7	49,9	75,3	1 240

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie des personnes vivant dans une famille « traditionnelle » avec au moins un enfant mineur est en moyenne de 1 910 euros par mois et 13,5 % vivent sous le seuil de pauvreté.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Le taux de pauvreté des familles recomposées est supérieur à celui des familles « traditionnelles » (18 % contre 14 %), parce qu'elles comptent plus d'enfants à la maison. Grâce à la présence de deux apporteurs de ressources potentiels, il reste toutefois très inférieur au taux de pauvreté des familles monoparentales.

Les prestations familiales et les minima sociaux ont des effets redistributifs, de même que les prélèvements socio-fiscaux⁷ : ils réduisent les écarts de niveaux de vie. En 2014, le niveau de vie médian des familles monoparentales avec au moins deux enfants atteint 75 % du niveau de vie des personnes seules, alors qu'avant transferts il n'en représente que 52 %⁸. En plus de réduire les inégalités, les transferts sociaux et fiscaux augmentent le niveau de vie des plus défavorisés (les familles monoparentales et les familles nombreuses). Ils conduisent aussi à diminuer leur taux de pauvreté : sans redistribution, le taux de pauvreté des familles monoparentales avec un enfant serait supérieur de 16 points, et de 23 points quand la famille compte deux enfants ou plus.

Au-delà de leur accès plus difficile au marché du travail et de leurs ressources plus faibles, le fait que les moins diplômées restent plus longtemps en monoparentalité accentue « les conséquences cumulatives ou de plus long terme (capacité d'épargne) » [Albouy et Breuil, 2012]. En particulier, les familles monoparentales ont un moindre accès à la propriété : trois sur dix sont propriétaires de leur logement, contre cinq familles recomposées sur dix et sept familles « traditionnelles » sur dix. De ce fait, à niveau de vie équivalent, elles consacrent une plus grande part de leur budget au logement que les autres types de familles (16 % contre 10 %). Leurs conditions de logement sont un peu plus défavorables : il manque une pièce à 24 % d'entre elles pour avoir un peuplement normal, alors que ce n'est le cas que de 18 % des familles composées d'un couple avec enfant(s) et leurs logements sont moins souvent de bonne qualité (37 % vivent dans des logements de bonne qualité contre 51 % des familles « traditionnelles »). ■

6. Voir le dossier « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs » dans ce même ouvrage.

7. Les prélèvements socio-fiscaux sont les cotisations sociales et les impôts directs, qui taxent plus fortement, en moyenne, les revenus élevés (le taux marginal augmente avec le revenu) et différemment les ménages avec ou sans enfant (principe du quotient familial).

8. Ces résultats sont issus d'un calcul Drees à partir du modèle Ines. Voir la *fiche 6.2* de cet ouvrage.

Les enfants dans les familles

En 2011, en France métropolitaine, 13,7 millions d'enfants mineurs vivent dans 7,8 millions de familles : 9,8 millions (soit 71 %) vivent en famille « traditionnelle », 1,5 million en famille recomposée (11 %) et 2,5 millions (18 %) en famille monoparentale. En 1999, les enfants étaient plus souvent en famille « traditionnelle » (75 %), moins souvent en famille monoparentale (14 %) et aussi souvent en famille recomposée.

En 2011, 3,4 millions d'enfants mineurs ne vivent pas avec leurs deux parents, soit 25 % des enfants : 945 000 vivent avec un parent et un beau-parent et 2,5 millions vivent en famille monoparentale.

La part des enfants en famille monoparentale est inférieure au poids de ces familles, car elles sont généralement de plus petite taille : 18 % des enfants sont en famille monoparentale, alors qu'elles représentent 20 % des familles. C'est l'inverse pour les familles recomposées : 11 % des enfants sont en famille recomposée, alors qu'elles représentent 9 % des familles. En effet, elles hébergent plus souvent trois enfants ou plus (37 %) que les familles monoparentales (16 %) ou les familles « traditionnelles » (21 %).

Globalement, le nombre de mineurs qui connaissent la séparation de leurs parents augmente. Chaque année, le nombre de séparations de couples cohabitants est plus élevé. Dans les années 1993-1996, il y avait chaque année, en moyenne, 155 000 séparations de couples dont au moins un des partenaires avait entre 25 et 45 ans au moment de la rupture et la moitié d'entre elles (75 000) impliquait des enfants mineurs. Quinze ans plus tard, dans les années 2009-2012, le nombre des séparations est de 253 000 par an, dont 115 000 touchent des enfants mineurs. Le nombre d'enfants mineurs impliqués dans ces séparations a augmenté, passant de 145 000 à 191 000 entre ces deux périodes¹.

Après la séparation² de leurs parents, 75 % des enfants vivent chez leur mère, 17 % en résidence

alternée et 8 % chez leur père³. En moyenne, 83 % des parents qui se séparent sont parvenus à un accord sur le mode de résidence. Dans la quasi-totalité des cas, le juge entérine alors le choix des parents, qui est dans 74 % des décisions une résidence unique chez la mère, dans 6 % des cas une résidence unique chez le père, dans 18 % des cas une résidence alternée et dans les 2 % des cas restant, une résidence chez un tiers ou une séparation des fratries. En cas de désaccord des parents, le juge décide plus souvent d'une résidence exclusive chez le père qu'en cas d'accord : résidence exclusive chez la mère dans 77 % des cas, chez le père dans 12 % des cas et alternée dans 8 % des cas.

Dans un nombre croissant de cas, les personnes n'ont pas eu leur premier enfant avec leur premier partenaire cohabitait, et ont donc rompu une première union sans qu'un enfant soit impliqué : la proportion de personnes qui ont leur premier enfant lors de leur deuxième relation ou d'une relation de rang plus élevé est passée de 19 % pour les femmes dont le premier enfant est né dans les années 1990 à 23 % pour celles dont le premier enfant est né entre 2006 et 2013⁴.

En 2011, 2,7 millions d'enfants mineurs vivent dans un ménage pauvre, soit un mineur sur cinq. Un tiers de ces enfants résident en famille monoparentale, alors que ces familles n'accueillent que 16 % des enfants mineurs⁵ : la fragilité économique des parents isolés place leurs enfants beaucoup plus souvent en situation de pauvreté que les autres. En outre, cette situation est susceptible de durer pendant une grande partie de leur enfance, puisque les mères de famille monoparentale les moins diplômées vivent cette situation plus longtemps que celles qui sont plus diplômées [Albouy et Breuil, 2012].

1. Voir le dossier « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », dans ce même ouvrage.

2. Divorce, rupture de Pacs ou séparation d'union ayant donné lieu à un passage devant le juge.

3. Voir le dossier « Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions », dans ce même ouvrage.

4. Voir note 1.

5. On ne tient pas compte ici des familles monoparentales qui partagent leur logement avec d'autres adultes au sein de « ménages complexes ».

Couples et familles dans les départements d'outre-mer

Une fécondité qui s'est rapprochée de celle de la métropole

En 2013, dans les DOM, l'indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) s'élevé à 2,4 enfants par femme (figure 1), soit une fécondité légèrement plus élevée qu'en France métropolitaine (2,0). Il existe des écarts importants entre les départements ultramarins : très élevé en Guyane (3,5), il est inférieur à celui de la France métropolitaine en Martinique (1,9). À Mayotte en 2012, cet indicateur était plus élevé que celui de la Guyane, avec 4,1 enfants par femme [Balicchi *et al.*, 2014].

1. Indicateurs généraux de population et taux de nuptialité en 2013

	Indicateur conjonctuel de fécondité (nombre d'enfants par femme)	Proportion de naissances hors mariage (%)	Âge moyen des mères à l'accouchement (années)	Nuptialité (‰)
Guadeloupe	2,2	79	29,5	2,8
Martinique	1,9	78	29,3	2,6
Guyane	3,5	88	28,1	2,2
La Réunion	2,4	75	28,5	3,3
Départements d'outre-mer	2,4	79	28,7	2,9
France métropolitaine	2,0	56	30,2	3,5
France hors Mayotte	2,0	57	30,2	3,5

Champ : France hors Mayotte.

Note : année 2013, données provisoires arrêtées à fin décembre 2014.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Une chute très rapide de la fécondité s'est engagée dès la fin des années 1960 principalement aux Antilles, et à un degré moindre à La Réunion [Marie et Breton, 2015]. Comme en France métropolitaine, dès les générations 1950-1959, les femmes plus diplômées avaient une descendance finale inférieure à deux enfants par femme. À l'inverse, quels que soient la génération ou le département d'outre-mer, les moins diplômées et les inactives conservent la descendance la plus importante ; mais elles ont le plus contribué à la baisse de la fécondité dans les DOM entre les générations nées dans les années 1940 et celles nées dans les années 1960.

Dès lors, depuis 1999, dans les départements d'outre-mer autres que la Guyane, la part des familles nombreuses (trois enfants ou plus à la maison) a baissé de 6 à 7 points et l'écart avec la France métropolitaine s'est réduit. La Guyane est le seul département ultramarin pour lequel ce taux a augmenté (+ 4 points) depuis 1999 (figure 2).

2. Familles nombreuses et familles monoparentales

	2011			1999		
	Familles avec enfant(s) mineur(s)	Part des familles nombreuses	Part des familles monoparentales	Familles avec enfant(s) mineur(s)	Part des familles nombreuses	Part des familles monoparentales
	en milliers	en %	en %	en milliers	en %	en %
Guadeloupe	61	22	48	60	29	41
Martinique	55	21	51	58	27	43
Guyane	37	43	44	26	39	36
La Réunion	133	26	35	121	33	25
Départements d'outre-mer	287	26	42	265	31	34
France métropolitaine	7 774	21	20	7 369	23	16

Champ : familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire en France hors Mayotte.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2011 pour les DOM ; enquête Famille et logements 2011 et enquête Étude de l'histoire familiale 1999 pour la France métropolitaine.

Encadré 2 (suite)

En 2011, la part des familles nombreuses parmi l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur est à peine supérieure à la moyenne nationale aux Antilles (21 % en 2011 en France hors Mayotte comme en Martinique, 22 % en Guadeloupe). Elle est, en revanche, supérieure à La Réunion (26 %) et beaucoup plus élevée en Guyane (43 %).

Des maternités plus précoces qu'en métropole

En 2014, dans les DOM (y compris Mayotte), 8 % des nouveau-nés ont une mère âgée de moins de 20 ans (figure 3). La proportion varie de 5 % dans les Antilles à 11 % en Guyane.

Dans tous les DOM, cette proportion reste très supérieure à celle de la France métropolitaine (2 %). Si aux Antilles, elle a connu un net recul au fil des générations, en Guyane et à La Réunion, en revanche, elle n'a guère varié en quarante ans [Marie, Breton, 2015].

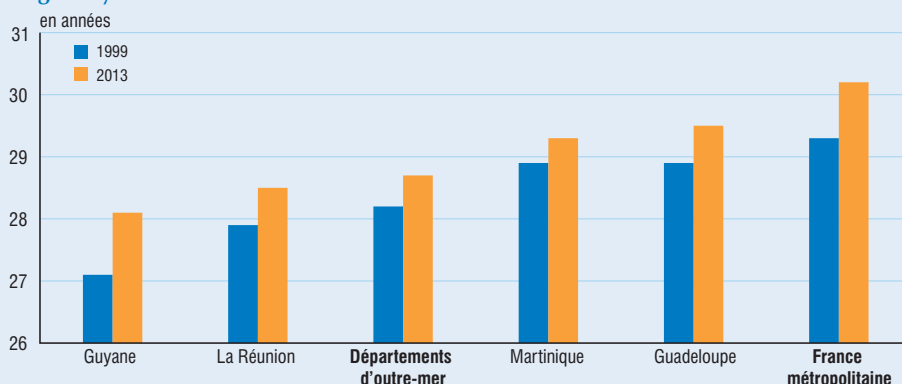
Dès lors, en 2013, l'âge moyen à la maternité est d'un an et demi plus bas dans les DOM hors Mayotte (28,7 ans) qu'en France métropolitaine (30,2 ans) (figure 4). Entre 1999 et 2013, cet âge a augmenté de 0,5 an dans les DOM (hors Mayotte), alors que la hausse a été plus forte en France métropolitaine (+ 0,9 an sur la même période).

3. Proportion d'enfants nés d'une mère de moins de 20 ans, proportion d'enfants nés hors mariage et origine du nom de famille des enfants nés en 2014

	Proportion de maternités précoces (avant 20 ans) (%)	Proportion d'enfants nés hors mariage (%)	Proportion d'enfants portant le nom de leur mère seulement, à la naissance (%)
Guadeloupe	5	80	65
Martinique	5	79	60
Guyane	11	89	55
La Réunion	7	76	28
Mayotte	9	85	9
Départements d'outre-mer	8	81	38
France métropolitaine¹	2	57	5
France¹	2	59	7

1. Les pourcentages France métropolitaine et France sont différents de ceux des tableaux nationaux car il s'agit ici des naissances domiciliées et non enregistrées. Champ : France, région et département de domicile de la mère ; âge de la mère atteint dans l'année. Source : Insee, statistiques de l'état civil.

4. Âge moyen des mères à l'accouchement en 1999 et 2013



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de la population.

Une moindre contractualisation des unions et plus de naissances hors mariage

En 2013, on compte dans les DOM (hors Mayotte) 2,9 mariages pour 1 000 habitants, contre 3,5 mariages pour 1 000 habitants en France métropolitaine. C'est en Guyane que le taux de nuptialité est le plus bas (2,2).

Une nuptialité basse s'accompagne d'une très forte proportion de naissances hors mariage : plus de huit naissances sur dix dans les DOM (y compris Mayotte) en 2014, contre moins de six sur dix en France métropolitaine. Cette proportion varie de 76 % à La Réunion à 89 % en Guyane en passant par 85 % à Mayotte.

En 2014, 38 % des nouveau-nés portent uniquement le nom de leur mère dans les DOM, contre 5 % en France métropolitaine [Bellamy, 2015]. Cette proportion oscille entre 65 % en Guadeloupe et 9 % à Mayotte.

Des familles plus souvent monoparentales

La part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur est nettement plus élevée dans les DOM qu'en France métropolitaine, où elle s'élève à 20 %. Aux Antilles et en Guyane, elle est plus de deux fois supérieure et atteint 35 % à La Réunion.

Ainsi, plus de 30 % des enfants martiniquais nés entre 1995 et 1999 vivent toute leur enfance (0 à 10 ans) exclusivement au sein d'une famille monoparentale et, pour beaucoup d'entre eux, cette situation se prolonge jusqu'à l'adolescence [Marie et Breton, 2015]. À titre de comparaison, dans les mêmes générations, seul un enfant sur cinquante a vécu toute son enfance dans une famille monoparentale, alors que près de huit sur dix ont été élevés par leurs deux parents en France métropolitaine [Breton et Prioux, 2009]. Sur ce point, La Réunion se distingue une fois encore, avec une situation plus proche de la métropole que des autres DOM, puisque seul un jeune réunionnais sur six vit toute son enfance en famille monoparentale.

La Guyane est aussi le département qui rassemble la plus forte proportion d'enfants vivant en dehors du ménage de leurs parents. Il s'agit souvent d'enfants confiés à des familles d'accueil pour la durée de leurs études, généralement parce que leurs parents vivent dans une zone éloignée de l'établissement scolaire ou à l'étranger. Enfin, les « autres » formes de ménages (composés de plusieurs adultes ou plusieurs familles) n'englobent que 5 % des ménages en France métropolitaine, contre 10 % des ménages aux Antilles et à La Réunion et 19 % en Guyane. En effet, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, plusieurs générations peuvent cohabiter au sein du même ménage [Marie et Breton, 2015].

Pour en savoir plus

- Acs M., Lhommeau B., Raynaud É., « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité Santé* n° 67, Drees, juillet 2015.
- Albouy V., Breuil-Genier P., « Démographie et famille : les différences sociales se réduisent-elles ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Algava É., « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et Résultats* n° 218, Drees, février 2003.
- Bailly E., Rault W., « Les pacésés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population & Sociétés* n° 497, Ined, février 2013.
- Balicchi J., Bini J.-P., Daudin V., Actif N., Rivière J., « Mayotte, département le plus jeune de France », *Insee Première* n° 1488, février 2014.
- Bellamy V., « En 2014, 818 565 bébés sont nés en France - Un nouveau-né sur dix porte le nom de ses deux parents », *Insee Focus* n° 33, septembre 2015.
- Breton D., Prioux F., « Observer la situation et l'histoire familiale des enfants », in Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de familles : l'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, 2009.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015.
- Costemalle V., « Les durées passées en famille monoparentale », *Document de travail*, Insee, à paraître.
- Daguet F., « Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents » (tome 1), *Insee Résultats* n° F1405, juin 2014.
- Davie E., « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première* n° 1419, octobre 2012.
- Davie E., Mazuy M., « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Population*, 2010/3 Vol. 65, Ined, 2010.
- Guillonnet M., Moreau C., « La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge. Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012 ». *Rapport du ministère de la Justice*, Direction des affaires civiles et du Sceau, Pôle d'évaluation de la justice civile, novembre 2013.
- Marie C.-V., Breton D., « Les « modèles familiaux » dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement », *Politiques sociales et familiales* n° 119, Cnaf, mars 2015.
- Masson L., « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Prioux F., Mazuy M., Barbieri M., « L'évolution démographique récente en France : les adultes vivent moins souvent en couple », *Population*, 2010/3 Vol. 65, Ined, 2010.
- Ravel C., « La polarisation de l'emploi au sein des ménages de 1975 à 2002 », *Économie et Statistique* n° 402, Insee, 2007.
- Robert-Bobée I., Mazuy M., « Calendriers de constitution des familles et âge de fin des études », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Cahier n° 156, Ined, 2005.
- Toulemon L., « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 », *Population*, 2012/4 Vol. 67, Ined, 2012.
-